

# Les mines continuent de tuer en Europe : le temps est venu de les interdire totalement

Posted on 2010-07-27 09:30



**Les mines terrestres ont fait plus de 3 000 victimes en Europe ces dix dernières années. Les mines antipersonnel continuent de tuer ou de mutiler aveuglément longtemps après la fin des guerres. C'est pourquoi elles sont interdites par le droit international. Or, cette interdiction n'est pas pleinement respectée et certains Etats membres du Conseil de l'Europe n'ont même pas ratifié le Traité d'interdiction des mines de 1997.**

Aujourd'hui, les victimes de ces restes explosifs de guerre sont des civils innocents, souvent des enfants. Dans certaines régions, des migrants en quête d'asile marchent sur des mines. Comme ils se déplacent de nuit, ils ne voient pas les panneaux de mise en garde.

En septembre 2008, quatre migrants géorgiens ont ainsi été tués. Ils tentaient d'entrer en Grèce par le nord lorsqu'ils ont pénétré à pied dans la zone minée d'Evros, frontalière de la Turquie.

En décembre 2008, à Chypre, les membres d'une famille irakienne, dont un enfant, ont été blessés par une mine antipersonnel alors qu'ils essayaient de traverser la zone tampon pour demander l'asile.

Dans d'autres pays européens ayant connu des conflits armés, tels que la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Russie et la Turquie, les mines font chaque année de nombreuses victimes. Entre 1999 et 2008, la Russie a compté à elle seule 2 795 victimes de mines.

Interdiction des armes à sous-munitions à compter du 1er août

D'autres armes sont aussi très dangereuses : les armes à sous-munitions, dont les restes en particulier tuent ou mutilent des civils. Un nouveau traité, adopté en 2008, devrait entrer en vigueur le 1er août 2010. Un tel traité peut avoir des effets considérables.

Le Traité d'interdiction des mines, texte novateur signé à Ottawa en 1997, en est un bon exemple. Elaboré à la suite d'une action énergique de la société civile, conduite par la Campagne internationale pour interdire les mines ([ICBL](#)) - lauréat du prix Nobel pour la paix - ce traité interdit expressément les mines antipersonnel, c'est-à-dire les mines conçues pour exploser du fait de la présence, de la proximité ou du contact d'une personne.

Les Etats sont désormais tenus de détruire tous leurs stocks de mines antipersonnel et de nettoyer toutes les zones contaminées qui sont sous leur contrôle ; c'est un processus difficile et coûteux. Ils sont aussi dans l'obligation de fournir une assistance pour les soins aux victimes des mines, pour la réadaptation de ces personnes et pour leur réintégration sociale et économique. Les programmes de sensibilisation aux dangers des mines constituent un autre volet essentiel du traité.

Bien que le Traité d'interdiction des mines soit d'une importance primordiale, également pour l'Europe, six Etats membres du Conseil de l'Europe ne l'ont toujours pas ratifié : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Finlande, la Géorgie, la Pologne et la Russie.

En 2009, la Cour de Strasbourg a examiné l'affaire Alkin : une fillette turque de 11 ans avait dû être amputée à partir du genou après avoir marché sur une mine, près de son village. La Cour a estimé que la pose de mines équivalait à « un recours intentionnel à la force meurtrière ». Elle a souligné que l'octroi d'une indemnisation ne suffit pas à réparer les atteintes au droit à la vie. L'indemnisation doit en effet s'accompagner d'une procédure pénale destinée à identifier et punir les responsables.

Le traité accorde aussi une grande importance à la coopération et à l'assistance internationales, qui englobent par exemple l'assistance au déminage fournie à d'autres Etats. En matière de financement international du déminage, six Etats européens (Allemagne, Espagne, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède) figuraient en 2007 parmi les dix principaux bailleurs de fonds, la Commission européenne étant en première position.

Les mines entravent le développement

La présence de mines et d'armes à sous-munitions est préjudiciable à l'ensemble de la société. Ce danger entrave le développement des pays après un conflit. Il empêche le retour des personnes déplacées et freine la reconstruction des régions affectées. J'examine ces questions d'importance dans deux rapports récents sur la [Turquie](#) et la [Croatie](#), qui concernent notamment les droits de l'homme des personnes déplacées.

Des armes aussi inhumaines ne devraient plus être utilisées. Il est grand temps que tous les États européens ratifient le Traité d'interdiction des mines et respectent ses dispositions. Il importe également que la nouvelle convention interdisant les armes à sous-munitions soit ratifiée dans les meilleurs délais.

Thomas Hammarberg